

Article

« Être Inuk au Québec, être Corse en France. Identités autochtones en contexte francophone »

Louis-Jacques Dorais

Globe : revue internationale d'études québécoises, vol. 8, n° 1, 2005, p. 49-67.

Pour citer cet article, utiliser l'information suivante :

URI: <http://id.erudit.org/iderudit/1000894ar>

DOI: 10.7202/1000894ar

Note : les règles d'écriture des références bibliographiques peuvent varier selon les différents domaines du savoir.

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter à l'URI <https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche. Érudit offre des services d'édition numérique de documents scientifiques depuis 1998.

Pour communiquer avec les responsables d'Érudit : info@erudit.org

Être Inuk au Québec, être Corse en France. Identités autochtones en contexte francophone

Louis-Jacques Dorais
Université Laval

Résumé – Qu'y a-t-il de commun entre les Inuit du Nunavik (Arctique québécois) et les Corses ? Peu de choses a priori, hormis leur statut de peuples autochtones (c'est-à-dire premiers arrivés sur leur terre ancestrale) possédant une langue et une culture spécifiques, intégrés à des États-nations à majorité francophone, le Québec et la France. La comparaison montre cependant que chacun de ces peuples se rattache à un territoire qui lui est propre et dont il aimerait contrôler le développement, et chacun possède aussi une forte conscience de ses particularismes culturels et linguistiques. La description de leurs situations respectives montre que le fait de constituer une minorité autochtone en milieu francophone lui-même minoritaire, comme c'est le cas au Québec, facilite peut-être la préservation des particularismes identitaires.

Being Inuit in Quebec, Corsican in France. Native identities in a francophone context

Abstract – *What do the Inuit of Nunavik (the Quebec Arctic) and the Corsicans have in common ? Little, it would seem at first, apart from their status as native peoples (that is, the first arrivals to their ancestral territory) possessing a specific language and culture, integrated into nation-states with a French-speaking majority, Quebec and France. The comparison reveals, however, that each of these peoples is tied to its own territory whose development it would like to control, and each in addition possesses a deep awareness of its cultural and linguistic particularities. A description of their respective situations reveals that the fact of constituting a native minority within a francophone milieu that is itself a minority, as is the case in Quebec, perhaps facilitates the preservation of identifying particularities.*

Louis-Jacques Dorais, « Être Inuk au Québec, être Corse en France. Identités autochtones en contexte francophone », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 8, n° 1, 2005.

Contrairement à beaucoup de langues européennes ayant essaimé hors de leurs frontières, le français n'est, encore aujourd'hui, majoritaire que dans son pays d'origine. Alors que ce sont les États-Unis qui comptent le nombre le plus élevé de locuteurs de l'anglais, que le principal pays hispanophone est le Mexique, et que 80 % des lusophones habitent au Brésil, c'est toujours la France qui regroupe le plus grand nombre de francophones. D'où le sentiment souvent répandu, de ce côté-ci de l'Atlantique tout au moins, qu'être francophone équivaut à être minoritaire. D'où aussi les innombrables études et réflexions sur les conditions et modalités de la préservation du français, ainsi que les initiatives concrètes (Agence de la Francophonie, Alliance française, etc.) pour diffuser notre langue.

Par ailleurs, plusieurs aires francophones comptent en leur sein des minorités parlant une autre langue. La France en constitue un exemple classique avec ses nombreux idiomes régionaux. Quand cette aire est elle-même minoritaire, ces groupes vivent donc une situation de double mise en minorité.

Les parlers minoritaires en contexte francophone se répartissent grosso modo en trois catégories : les langues autochtones, les langues contiguës et les parlers surajoutés. Appartiennent à la première catégorie les langues ayant préexisté à l'implantation du français sur leur territoire : le breton, le basque, l'occitan ou le corse en France ; le franco-provençal en Suisse romande et au Val d'Aoste ; les langues amérindiennes et l'inuktitut (langue des Inuit¹) au Québec.

Les langues contiguës sont celles qui, tout en étant majoritaires dans un pays ou un territoire voisin, constituent une minorité dans une aire francophone donnée. On peut citer en exemple l'allemand parlé dans la province de Liège en Belgique, l'anglais au Québec et, sans doute, l'alsa-

1. Dans cet article, contrairement à ce que propose l'Office québécois de la langue française du Québec, je considère le mot « inuit » comme invariable en genre et en nombre. On trouvera une justification de cette façon de faire dans Louis-Jacques DORAIS, « Rectitude politique ou rectitude linguistique ? Comment orthographier "Inuit" en français », *Études/Inuit/Studies*, vol. 28, n° 1, 2004, p. 155-159.

ÊTRE INUK AU QUÉBEC, ÊTRE CORSE EN FRANCE

ancien (idiome alémanique) en France. Enfin, les parlers surajoutés sont ceux issus de l'immigration en territoire francophone, que celle-ci soit ancienne (le romani – langue des Roms – en France, en Belgique et en Suisse) ou plus récente (l'arabe maghrébin, l'italien ou le portugais en Europe francophone ; les langues des « allophones » au Québec).

Il existe sans doute aussi une quatrième catégorie, celle des langues qu'on pourrait qualifier de cogénérées, c'est-à-dire apparues sur un territoire donné à peu près en même temps que le français s'y installait, et en partie dérivées de lui. Il s'agit essentiellement des créoles (haïtien, antillais, guyanais, réunionnais, mauricien, etc.), démographiquement majoritaires, mais – jusqu'à récemment tout au moins – socialement dominés par le français. Entrerait aussi dans cette catégorie le mitchif, langue à composantes algonquiennes et françaises autrefois commune aux Métis de l'Ouest canadien et du Nord-Ouest américain, mais aujourd'hui en voie de disparition.

Nous allons examiner ici la situation de deux minorités linguistiques autochtones en contexte francophone, l'une en milieu minoritaire (le Québec), l'autre en milieu majoritaire (la France). Il s'agit des Inuit et des Corses². J'essayerai de montrer ce que la construction de leurs identités respectives peut avoir – ou ne pas avoir – en commun, compte tenu, bien sûr, des grandes différences historiques, politiques et de civilisation existant entre ces deux peuples.

2. Les données de cet article sont tirées, pour ce qui est des Inuit, des recherches que j'ai menées depuis 1965 dans le nord du Québec et du Canada et, dans le cas des Corses, d'un court séjour d'études dans l'île de Beauté – lors d'une recherche sabbatique subventionnée par l'Université Laval – à l'automne 2001. J'aimerais remercier messieurs Jacques Thiers, Jacques Fusina et Jean Chiorboli, professeurs à l'Université Pascal Paoli de Corti, qui ont facilité mon séjour en Corse et généreusement partagé avec moi leurs connaissances sur leur pays, ainsi que madame Janne Bleeg Jensen, qui a bien voulu commenter mon manuscrit. Il va sans dire que les idées exprimées ici n'engagent que leur auteur. Une version préliminaire et abrégée de ce texte a fait l'objet d'une communication au congrès international « Quatre siècles de francophonie » tenu à l'Université Laval de Québec, du 26 au 29 mai 2003.

Les Inuit du Québec

Les quelque 9 500 Inuit du Québec³ habitent pour la plupart la région du Nunavik (« La vaste terre »), autrefois appelée « Nouveau-Québec » (parce qu'elle n'a été rattachée à la province de Québec qu'en 1912), située au nord du 55^e parallèle de latitude. Ils y occupent quatorze villages, tous côtiers, dont la population oscille entre 1950 (à Kuujuaq, le principal centre administratif) et 160 habitants. Aucune route ne relie ces villages au reste du monde.

Les Inuit du Nunavik occupent leur territoire depuis environ mille ans. Ils y ont progressivement remplacé une première vague migratoire esquimaude, celle des Dorsétiens, venue, comme eux, de l'Alaska du nord-ouest (et, précédemment, de Sibérie) 2 500 ans plus tôt. Longtemps en contact – de façon très sporadique – avec les seuls Amérindiens algonquiens (Cris, Naskapis et Innus-Montagnais), certains Nunavimmiut (habitants du Nunavik) purent rencontrer des explorateurs et trafiquants de fourrure français et anglais séjournant brièvement le long de leurs côtes aux XVII^e et XVIII^e siècles, mais ce n'est qu'à partir de la fin des années 1700 que l'influence européenne se fit plus soutenue. Celle-ci fut d'abord indirecte. Les Inuit du Nunavik se procuraient des fusils, des munitions, des pièges en métal, du sucre, de la farine, du thé et du tabac auprès de leurs congénères du Labrador, qui fréquentaient les missions des frères moraves (protestants hussites) implantées chez eux depuis 1771. Ils faisaient aussi du troc avec les Amérindiens de la forêt boréale, qui traitaient eux-mêmes avec les Français et les Anglais depuis la fin du XVII^e siècle.

En 1830 cependant, la Compagnie (britannique) de la Baie d'Hudson (CBH) établit un poste de traite à Fort Chimo (Kuujuaq), à la limite sud du territoire inuit. Fermé en 1842, ce poste rouvrit définitivement en 1866

3. Sur l'histoire, la culture et la société inuit, voir Louis-Jacques DORAIS, *La parole inuit. Langue, culture et société dans l'Arctique nord-américain*, Paris, Éditions Peeters, 1996 ; Bernard SALADIN D'ANGLURE, « Les Inuit du Nunavik », dans Gérard DUHAIME [éd.], *Le Nord. Habitants et mutations*, Québec, Presses de l'Université Laval et GÉTIC, 2001, p. 85-102 et Pauline HURET [éd.], *Les Inuit de l'Arctique canadien*, Québec, CIDEF-AFI, 2003.

ÊTRE INUK AU QUÉBEC, ÊTRE CORSE EN FRANCE

et cette réouverture fut suivie de la création d'autres établissements, appartenant tant à la CBH qu'à l'entreprise française Revillon Frères (qui dut fermer ses portes en 1936) ou à des traiteurs indépendants. Entre-temps, des missionnaires anglicans s'étaient installés parmi les Inuit (en 1876 sur la côte de la baie d'Hudson et en 1899 à Kuujuaq) et, depuis les années 1920, des patrouilles de la Gendarmerie Royale du Canada voyaient à faire respecter la loi canadienne.

Ces contacts progressifs entraînent une situation de dépendance économique et culturelle relative. Les Inuit tiraient désormais une bonne partie de leurs biens de subsistance de la vente de leurs fourrures plutôt que de la chasse, et ils recevaient leurs consolations spirituelles de divinités étrangères (après 1930, les chamans avaient été complètement remplacés par des pasteurs anglicans, puis catholiques), tout en continuant à mener une vie partiellement autarcique dans de petits camps nomades et en préservant certains principes majeurs de la vision du monde qui leur était propre.

Ce rapport de dépendance culmina au cours des années 1950 et 1960, quand le gouvernement canadien créa des écoles dans les communautés nordiques des territoires fédéraux et du Québec (dont le gouvernement provincial avait refusé, au milieu des années 1930, d'assumer l'administration de sa population inuit). Ces institutions, où l'anglais constituait la seule langue d'enseignement, faisaient partie d'un plan de développement plus vaste qui comprenait aussi la mise en œuvre de projets économiques divers et la sédentarisation des Inuit dans un nombre limité de villages permanents où les maisons préfabriquées remplaçaient la tente et l'iglou de neige.

Cette mainmise quasi totale d'agents externes sur la vie inuit fut vite contestée par une sorte de contrepouvoir émanant, d'une part, du mouvement coopératif⁴ qui voulait faire échec au monopole économique de la CBH et, d'autre part, des revendications du gouvernement québécois, qui désirait reprendre le contrôle administratif du Nunavik.

4. Dès 1960, la coopérative de Puvirnituk, fondée à l'instigation d'un missionnaire catholique d'origine française, le père André Steinmann, recevait l'appui actif du Mouvement des caisses populaires Desjardins de Lévis.

En 1960, en effet, le Québec avait élu un nouveau gouvernement qui comptait travailler à la modernisation de la province. C'était le début de la Révolution tranquille. Dès 1963, les autorités québécoises créèrent la Direction Générale du Nouveau-Québec (DGNQ), un organisme voué au développement social et culturel du Nunavik⁵. La DGNQ mit rapidement en place ses propres projets dans le domaine économique, basés en bonne partie sur la croissance du coopératisme, et elle ouvrit des écoles maternelles et primaires – celles-ci venant concurrencer les écoles fédérales – où on enseignait en inuktitut et en français plutôt qu'en anglais.

Les Inuit furent d'abord réticents face à ces initiatives québécoises. Beaucoup d'entre eux se méfiaient des francophones, qui avaient abandonné leurs clients quand les postes de traite de Revillon Frères, rachetés par la CBH, avaient fermé leurs portes en 1936, et dont les missionnaires catholiques venus de France et de Belgique, arrivés longtemps après les anglicans, n'avaient réussi à convertir qu'une poignée de fidèles. On voyait d'un mauvais œil ce *gavamaapik* (« petit gouvernement ») qui voulait remplacer le *gavamaaluk* (« grand gouvernement »), c'est-à-dire l'administration fédérale. D'autant plus que l'établissement des écoles fédérales avait confirmé le rôle de l'anglais comme langue seconde des Inuit, et que ceux-ci craignaient devoir être obligés un jour de passer au français.

Après quelques années de concurrence provinciale/fédérale au Nunavik, l'annonce, en 1971, de la mise en chantier d'un grandiose projet de développement hydroélectrique en territoire cri et inuit allait précipiter les choses. Les revendications autochtones face à ce projet menèrent à la création d'associations politiques amérindiennes et inuit au Québec et, en 1975, à la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord Québécois (CBJNQ). Celle-ci entraîna l'intégration complète des Inuit du Nunavik à la société québécoise, par le biais de leur participation à des institutions et organismes régis par les lois du Québec. La CBJNQ octroyait en effet aux populations de l'Arctique québécois une

5. Voir Louis-Jacques DORAIS, « The Dynamics of Contact between French Nationalism and Inuktitut in Northern Quebec », dans B. BASSE et K. JENSEN (éd.), *Es-kimo Languages. Their Present-Day Conditions*, Aarhus, Arkona, 1979, p. 69-76.

ÊTRE INUK AU QUÉBEC, ÊTRE CORSE EN FRANCE

autonomie administrative dont elles n'avaient encore jamais joui : conseils municipaux ; administration régionale ; commissions scolaires où l'enseignement pouvait être donné en inuktitut ; conseil de la santé et des services sociaux ; comité de surveillance de l'environnement ; corporation économique inuit ; etc.

Comme le personnel cadre supervisant – tant à Québec qu'au Nunavik – ces organismes et institutions était surtout francophone, les Nunavimmiut décidèrent qu'à partir de la troisième année du primaire, les parents auraient le choix entre l'enseignement en anglais ou en français pour leurs enfants, la maternelle et les deux premières années étant exclusivement données en inuktitut. Après une décennie, la proportion d'élèves étudiant dans chacune des deux langues tendit à s'équivaloir. Chez les adultes, la participation – en inuktitut, français ou anglais – aux institutions québécoises devint normale et quotidienne et de nos jours, la vie au Nunavik ne diffère guère, en apparence tout au moins, de celle qu'on mène dans le sud du Québec.

Je dis bien en apparence. En effet, au-delà des similitudes de cadre de vie, d'activités économiques et de structures administratives, les Inuit se considèrent toujours comme différents – culturellement et mentalement – des Qallunaat (les « gros sourcils », c'est-à-dire les gens d'origine européenne), et plusieurs de leurs pratiques et représentations (comme la transmission du nom, l'adoption coutumière, le rapport aux animaux, la présence des esprits ou l'usage de l'inuktitut) demeurent en continuité directe avec la culture d'autrefois.

Cette conscience de posséder une culture et une langue qui leur sont propres, comme celle d'appartenir à un territoire bien délimité – dont on aimerait contrôler le développement – et de participer à des réseaux parentaux dont les Qallunaat sont généralement exclus, fondent l'identité des Inuit d'aujourd'hui⁶. La langue joue un rôle identitaire particulièrement important puisque sa souplesse lui donne une capacité de réaction immédiate, grâce à laquelle l'individu se met lui-même en scène et

6. Voir Louis-Jacques DORAIS, « *Maqainniq* et *kiinaujaliurutit*. Un village inuit dans le Québec d'aujourd'hui », *Globe. Revue internationale d'études québécoises*, vol. 4, n° 1, 2001, p. 49-70.

montre à ses interlocuteurs – par la parole – qui il (ou elle) est ou veut qu'on croie qu'il est. Cela signifie que ce dont on parle et la façon dont on en parle peuvent servir de marqueurs identitaires, et que dans une communauté multilingue, le choix (conscient ou non) d'utiliser une langue plutôt qu'une autre est souvent relié à l'identité des locuteurs⁷.

Dans le contexte de revendications territoriales et politiques qui est celui du Nunavik depuis les années 1970, la langue et la culture sont devenues – souvent sous une forme idéalisée – des symboles idéologiquement lourds représentant les droits des Inuit. D'où la valorisation des particularismes culturels et linguistiques et le désir de les préserver, puisqu'ils symbolisent et justifient, aux yeux de plusieurs, l'accès à l'autonomie gouvernementale. C'est ainsi qu'un rapport déposé en 2001, celui de la Commission du Nunavik, qui recommande la création d'une assemblée régionale au Québec septentrional, propose d'octroyer à celle-ci l'autonomie totale en matière de langue et de culture inuit, alors que dans tous les autres domaines, son pouvoir législatif serait subordonné à ceux des parlements fédéral et du Québec⁸.

Sur le plan linguistique, la préservation de l'inuktitut est plus forte au Nunavik qu'ailleurs au Canada. En 2001 (données du recensement canadien), 90,5 % des 9 500 résidents inuit du Québec étaient de langue maternelle autochtone et 96 % de ces locuteurs parlaient toujours ou surtout l'inuktitut à la maison. Cette situation est probablement liée à la trigglossie ambiante. Malgré les progrès du français, la langue commune du Nunavik – la seule que presque tout le monde comprend – n'est pas celle de la majorité francophone du Québec ni celle du peuple inuit, mais l'anglais, ce qui atténue sans doute le pouvoir assimilateur de la langue majoritaire.

7. Voir à ce sujet Chase HENSEL, « Parler de leur manière d'être Esquimau : l'identité en tant que ressource sociale en interaction », dans Louis-Jacques DORAIS et R. WATT [éd.], *Identités inuit au troisième millénaire*, Québec, Association Inuksiutiit Katimajit, 2001, p. 185-199 ; Louis-Jacques DORAIS et Susan SAMMONS, *Language in Nunavut : Discourse and Identity in the Baffin Region*, Iqaluit, Nunavut Arctic College et Québec, GÉTIC, 2002 et Donna Patrick, *Language, Politics, and Social Interaction in an Inuit Community*, Berlin, Mouton de Gruyter, 2003.

8. *Amiqqaaluta/Partageons/Let Us Share*, Québec, Commission du Nunavik, 2001.

Les Corses

Faisons maintenant un grand saut au-dessus de la mer du Labrador, de l'Atlantique et de la Méditerranée occidentale pour atterrir en Corse, cette île de quelque 8 000 km² peuplée d'environ 260 000 habitants, ancrée à 170 kilomètres au sud-est de Nice mais beaucoup plus proche des côtes italiennes⁹.

Depuis la préhistoire, la Corse est habitée par une population autochtone de bergers et de petits cultivateurs (dont la plupart sont maintenant devenus employés de bureau, fonctionnaires ou travailleurs du secteur des services), augmentée au cours des siècles par des apports migratoires divers mais, semble-t-il, numériquement peu importants. Cette population, qui compte encore pour 60-70 % des habitants de la Corse, s'est longtemps caractérisée, entre autres choses, par une organisation sociale basée sur les clans, ces ensembles de familles reliées les unes aux autres dans une alliance économique et politique forte, qui accordent ou retirent leur appui à des patrons – petits nobles autrefois ; maires et députés aujourd'hui – contrôlant la répartition des ressources disponibles (terres communales, emplois, contrats avec l'État). Les clans formaient, et forment encore en partie, des unités sociales fermées (on n'y entre que par mariage), jalouses de leur autonomie et prêtes à défendre celle-ci par les armes s'il le faut (d'où la vendetta d'autrefois et la violence politique d'aujourd'hui)¹⁰.

Au cours des siècles, la Corse a été occupée par diverses puissances. « L'île a vécu ainsi une histoire faite de fureur et de batailles », selon l'expression de Jean-Louis Andreani¹¹. Aux Grecs, Phéniciens et Romains de l'Antiquité succédèrent les Pisans, les Aragonais et les Génois, jusqu'à ce que les Corses se révoltent contre ces derniers et proclament leur

9. Georges RAVIS-GIORDANI, *Le guide de la Corse*, Besançon, La Manufacture, 1991.

10. Depuis une dizaine d'années, l'organisation clanique a beaucoup perdu de son importance. Elle était basée sur des principes démocratiques forts, quoique différents de ceux que l'État français cherche maintenant à imposer (Delphine TILLARD, « L'île de Corse face au droit français », *Anthropologie et Sociétés*, vol. 27, n° 1, 2003, p. 167-184).

11. Jean-Louis ANDREANI, *Comprendre la Corse*, Paris, Gallimard, coll. « Folio actuel », 1999, p. 48.

indépendance en 1733. Une république corse se constitua alors au milieu des combats, république dont Pascal Paoli prit la tête en 1752. En 1768, cependant, les Génois vendirent leurs droits sur la Corse à la France (qui s'intéressait au dossier depuis quelques décennies) et les troupes de Louis XV débarquèrent dans l'île¹². D'abord repoussés par l'armée de Paoli, les Français s'imposèrent définitivement à la bataille de Ponte-Navo en mai 1769. La Corse devint alors française et elle l'est restée depuis. C'est la seule région de France dont le rattachement à l'État central est le fruit d'une conquête militaire faite aux dépens d'un peuple indépendant.

Les Corses possèdent leur propre langue. Celle-ci s'est formée à partir du latin introduit à l'époque de l'occupation romaine, mais dès le début semble-t-il, elle a différé du latin de Rome – peut-être parce qu'elle avait intégré un substrat linguistique préitalique –, se posant ainsi comme idiome spécifique aux habitants autochtones du pays. Cette langue est toutefois longtemps demeurée à l'état oral, le latin puis l'italien s'imposant comme seuls organes littéraires. Même après l'apparition des premiers textes rédigés en corse au xvi^e siècle, l'italien demeura la principale langue de culture, l'élite corse envoyant ses fils poursuivre leurs études universitaires en Italie, généralement à Pise. Ce n'est qu'à partir de la Révolution que le français devint progressivement la langue dominante de l'administration et de l'enseignement, les enfants de la bourgeoisie étant désormais envoyés étudier en métropole et les écoles locales passant peu à peu à la langue de Molière.

On a débattu de la position linguistique du corse par rapport à l'italien. Certains, tel Pascal Marchetti¹³, le considèrent comme un dialecte italique puisque la compréhension est possible et relativement aisée entre la langue de Paoli et celle de Dante. Quand la loi Deixonne permettant un usage limité des langues et dialectes régionaux dans les

12. Lien éventuel entre l'histoire corse et celle du Québec : il est fort possible que le traité de Paris de 1763, qui cédait le Canada à l'Angleterre et mettait provisoirement fin aux guerres coloniales, ait permis à la France de consolider sa position européenne en redéployant ses forces en Méditerranée, ce qui mena, entre autres, à la conquête de la Corse.

13. Pascal MARCHETTI, *La corsophonie. Un idiome à la mer*, Paris, Albatros, 1989.

écoles de France fut promulguée en 1951, le corse en était exclu, celui-ci étant considéré comme une forme d'italien et, donc, comme une langue étrangère. Cette situation fut corrigée en 1974.

D'autres jugent que le corse constitue une langue au plein sens du terme puisqu'il a toujours différé des formes de latin puis d'italien parlées sur le continent¹⁴. Avec le sarde (la langue originelle de la Sardaigne) et les parlers siciliens, il constituerait une branche tyrrhénienne au sein des langues romanes. Quel que soit le degré de proximité – ou de distance – linguistique entre le corse et l'italien, force nous est de constater que sur les plans social et identitaire, l'idiome autochtone de la Corse joue maintenant le rôle d'une langue pleine et entière. Il diffère assez de l'italien standard et, surtout, du français pour qu'on puisse le considérer, malgré ses divergences dialectales internes, comme le moyen de communication par excellence du peuple corse.

Il n'en a pas toujours été ainsi. À l'époque où l'italien était utilisé comme langue de culture, celui-ci et le corse pouvaient constituer, selon Marchetti, deux niveaux (« élevé » et « populaire ») d'un même continuum linguistique. Avec la francisation cependant, le corse devint un simple patois, un idiome folklorique qui ne réussissait pas à faire poids face à une langue nationale imposée par l'école et l'administration. Ce n'est qu'au cours des années 1960, avec le développement des mouvements régionalistes, nationalistes, puis autonomistes, qu'on commença à le considérer comme une langue véritable qui avait autant – sinon plus – droit de cité que le français ; comme une langue qui symbolisait le particularisme et les aspirations des Corses.

Malgré une parenté linguistique (romane) et de civilisation certaine entre la Corse et ses métropoles successives (Rome, Pise, Gênes, Paris), le processus de mise en dépendance économique et politique progressive de la minorité autochtone par la majorité allochtone qu'on observe dans l'île est similaire à celui que j'ai décrit plus haut à propos du

14. Jean CHIORBOLI, *La langue des Corses. Notes linguistiques et glottopolitiques*, Bastia, Imprimerie Infograffia, 1991 ; Jacques FUSINA, *L'enseignement du corse. Histoire, développements récents et perspectives*, Aiacciu, Edizione Squadra di u Finusellu, 1994.

Nunavik québécois. À partir, surtout, de l'annexion à la France, l'État centralisateur a imposé de façon presque totale – j'allais écrire totalitaire – sa langue et ses institutions. Le seul espace libre ayant survécu à cette imposition était celui du village où, jusqu'aux années 1960, le corse constituait – et constitue encore de nos jours pour certains aînés – la langue véhiculaire, et l'organisation sociale clanique le mode premier de rapport à autrui. Depuis une trentaine d'années cependant, la timide reconnaissance, dans l'ensemble de la France, d'un certain droit à la différence a ouvert la porte à une prise de parole autochtone plus appuyée.

Malgré les vicissitudes de l'histoire, l'identité corse a su traverser les siècles et elle reste aujourd'hui extrêmement forte. Cette identité repose, entre autres, sur l'appartenance à un territoire bien délimité, sur une conscience historique propre à la Corse et sur le sentiment de posséder une culture et une langue particulières.

L'appartenance territoriale ne doit pas être sous-estimée. Les très nombreux Corses émigrés sur le continent ou à l'étranger ont toujours eu tendance à se regrouper (en associations par exemple) pour parler du pays et, dans bien des cas, pour préparer leur retour au village natal après la retraite. Une étudiante rencontrée à l'Université Pascal Paoli me racontait comment, partie aux États-Unis pour y travailler, elle avait tellement souffert du mal du pays qu'elle était rentrée en Corse après deux mois, malgré la présence outre-Atlantique d'un oncle et de cousins chez qui elle résidait et qui lui avaient déniché un emploi. Le fait d'habiter une île contribue sans doute à accentuer le sentiment de rattachement à un territoire bien particulier. Celui-ci prend souvent la forme de revendications écologistes et de protestations (qui ont pu aller jusqu'à la violence) contre le développement sauvage de certaines zones de villégiature et de tourisme.

Ce sentiment de rattachement se double d'une conscience historique liée elle aussi à la spécificité de l'île. Quoique la majorité des Corses ne semblent pas rejeter l'appartenance à la France – plusieurs de mes interlocuteurs m'ont avoué, tout nationalistes qu'ils aient pu être, qu'ils se sentaient à la fois Corses et Français –, ils se souviennent avoir été conquis militairement alors qu'ils formaient une république indépen-

dante. Certains en concluent que cela leur donne le droit, en tant que peuple, de décider eux-mêmes de leur avenir politique, que celui-ci passe par une plus grande autonomie au sein de la France ou par l'indépendance totale.

Ce sont toutefois les particularismes culturels et linguistiques de la Corse – et, surtout, la représentation qu'on s'en fait – qui fondent le plus sûrement l'identité de ses habitants. Malgré la transformation de plusieurs de ses composantes, les villageois d'autrefois étant maintenant devenus citadins, la culture corse reste encore vivante. Elle ne repose pas tant sur des caractères externes, visibles – après tout, les Corses participent pleinement à la modernité européenne – que sur des valeurs, des attitudes et des formes d'expression propres. Celles-ci incluent le respect de l'institution familiale – on enseigne aux enfants qu'ils doivent bien s'entendre, que la famille ne doit éclater sous aucun prétexte – ; un fort sentiment du sacré, qui prend souvent des formes autres que la fréquentation régulière de l'église¹⁵ ; des traditions culinaires particulières – tous les restaurants de l'île affichent un « menu corse » qui reprend de façon plus ou moins maladroite des recettes encore en usage dans les familles – ; ou le chant polyphonique, presque disparu il y a 25 ans et qui est maintenant pratiqué avec enthousiasme par de très nombreux groupes de jeunes et moins jeunes musiciens, professionnels ou amateurs.

La langue contribue elle aussi à renforcer l'identité corse, quoique peut-être de façon plus symbolique. Le centralisme culturel français a en effet laissé des traces. Encore parlé par 99 % des insulaires entre les deux guerres mondiales, le corse est aujourd'hui connu par moins de 60 % de la population¹⁶. On l'entend encore parfois en public, parmi des petits groupes d'âinés ou de personnes d'âge moyen, mais le français domine nettement, oralement comme dans l'affichage, sauf peut-être dans certains villages reculés. Plus personne n'est unilingue en langue corse et celle-ci n'est plus transmise aux enfants comme langue maternelle, sauf dans quelques rares foyers nationalistes. Même les professeurs de corse parleraient français en famille.

15. Voir à ce sujet Dorothy CARRINGTON, *Mazzeri, Finzioni, Signadori, Aspects magico-religieux de la culture corse*, Ajaccio, Éditions Alain Piazzola, 2000.

16. Jean-Louis ANDREANI, *op. cit.*, p. 28.

La langue n'est cependant pas morte, loin de là. Des jeunes dans la vingtaine ou la trentaine, qui parlent toujours français à la maison, réussissent à se débrouiller en corse lorsqu'ils visitent leurs grands-parents. D'autres utilisent cette langue dans le cadre de leurs activités musicales au sein des groupes polyphoniques. D'autres encore, des adolescents de sexe masculin, apprennent le corse afin de s'intégrer aux groupes d'hommes qui passent leurs heures libres au café pour y discuter sport ou politique dans le parler local. L'usage du corse est donc valorisé¹⁷, mais, comme on l'a mentionné à propos de l'inuktitut, le choix (conscient ou non) de l'utiliser relève souvent d'une négociation d'identité entre locuteurs¹⁸. Avec pour effet que,

reflet le plus évident de la revendication identitaire, le corse connaît aujourd'hui, dans les conditions particulières de l'île, le double mouvement qui touche toutes les langues régionales : d'un côté, un extraordinaire engouement, de l'autre, un recul continu¹⁹.

Sans qu'il y ait lieu de discuter ici si l'engouement pour le corse peut vraiment être qualifié d'« extraordinaire », notons que cette langue semble plus ouvertement valorisée qu'elle ne l'était naguère. Depuis plus de vingt ans, on l'enseigne comme sujet non obligatoire au primaire et au secondaire et on l'utilise parfois aussi pour enseigner d'autres matières. On peut passer une épreuve de corse au baccalauréat et l'Université Pascal Paoli offre des programmes de langue, de civilisation et d'enseignement corses²⁰. Plusieurs stations de radio diffusent partiellement en

17. Jacques THIERS, *Papiers d'identité(s)*, Levie, Éditions Albiana, 1989.

18. Un exemple de cette négociation : un professeur de l'Université Pascal Paoli répond au téléphone ; il ne reconnaît pas son interlocuteur mais devine, à sa façon de corriger son français (puisqu'il s'adresse à une entité formelle, l'université), que celui-ci est corsophone ; il lui parle donc en corse ; l'interlocuteur accentue sa correction du français pour montrer qu'il a le dessus ; le professeur s'adresse alors à lui en français ; l'autre passe alors au corse puisqu'il a démontré qu'il parlait bien français (Jacques Thiers, communication personnelle, 2 octobre 2001). Voir aussi Alexandra JAFFE, *Ideologies in Action. Language Politics on Corsica*, Berlin, Mouton de Gruyter, 1999.

19. Jean-Louis ANDREANI, *op. cit.*, p. 29.

20. Sur le campus universitaire principal, à Corti, la plupart des panneaux indicateurs et des notices informatives sont en corse, avec version française en

langue régionale – ou mêlent interventions en corse et en français – et la télévision présente un nombre limité d'émissions dans la langue de Paoli. Revues et journaux publient parfois de courts textes en corse, mais la majorité des périodiques locaux – y compris les bulletins des associations nationalistes – n'emploient que le français, sauf dans leur titre ou dans celui de certains articles. La seule revue entièrement en corse est littéraire, et un nombre limité de livres est annuellement publié en langue régionale. Au moins un site Internet (www.interromania.com) utilise le corse.

La majorité de la population semble souhaiter que la langue corse devienne coofficielle avec le français. À l'instar de la culture régionale, la langue est en effet devenue un enjeu idéologique et politique symbolisant l'identité corse et justifiant les revendications autonomistes. Cet enjeu est parfois âprement débattu, plusieurs idéologues et intellectuels considérant la langue parlée et écrite comme devant être unifiée et codifiée afin de pouvoir un jour remplacer le français dans toutes ses fonctions, alors que les locuteurs de base voient plutôt le corse comme un ensemble de parlers locaux aux formes variées, adaptées avant tout à l'expression orale des réalités villageoises²¹.

Les revendications autonomistes symbolisées par la langue et la culture procèdent ainsi de l'identité corse, tout en visant à préserver cette identité et ce qui la fonde. Une bonne partie des Corses, la majorité peut-être, cherchent à étendre à l'ensemble de l'île l'espace d'autonomie clanique et villageoise. Pour une minorité, cela pourrait aller jusqu'à l'indépendance totale, mais la plupart aspirent plutôt à une autonomie territoriale partielle assortie d'un respect actif de leurs particularismes²², dans le cadre d'une France et d'une Europe plurales constituant elles

caractères plus petits. Plus généralement, le long des routes, les panneaux indiquant les noms des villes et villages sont en langue locale.

21. Il existe en effet de nombreux dialectes et sous-dialectes du corse et la langue est loin d'être unifiée. Sur le débat linguistique, voir Alexandra JAFFE, *op. cit.*, et Janne BLEEG JENSEN, « Politics of Language and Language of Politics : Corsican Language Activism and Conflicts between Internal and External Representations of National Identity », *Folk*, vol. 41, 1999, p. 77-98.

22. Les positions politiques, héritage partiel des clivages générés par l'organisation sociale clanique, sont nombreuses et variées.

aussi des lieux identitaires signifiants. La participation de la France à l'Union Européenne élargit en effet le débat, le portant à un niveau non plus simplement national, mais continental²³.

Éléments de comparaison

Qu'y a-t-il de commun entre les Inuit du Nunavik et les Corses ? Peu de choses *a priori*, hormis leur situation de peuples autochtones (c'est-à-dire de premiers arrivés sur leur terre ancestrale) possédant une langue et une culture spécifiques, intégrés de force – ou, du moins, sans qu'on leur ait demandé leur avis – à des États-nations à majorité francophone : le Québec et la France²⁴. À y regarder de plus près cependant, et comme on l'a montré dans les pages précédentes, chacun de ces peuples se rattache à un territoire qui lui est propre et dont il aimerait contrôler le développement, et chacun possède aussi une forte conscience de ses particularismes culturels et linguistiques. Un tel rattachement et une telle conscience fondent des identités nationales ou quasi nationales prégnantes, qui se traduisent en revendications autonomistes – création d'une Corse et d'un territoire du Nunavik politiquement autonomes – symbolisées par la langue et la culture.

Mais il existe aussi des différences. La conscience identitaire inuit est celle d'un particularisme extrême dû au grand écart de langue et de

23. Les Corses peuvent faire appel à la constitution (non encore formellement approuvée) et aux lois de l'Union Européenne, qui prévoient la protection des minorités ethniques et linguistiques, pour défendre leurs particularismes. À l'instar des Inuit québécois, ils pourraient ainsi louvoyer entre « petit gouvernement » (Québec dans un cas, France dans l'autre) et « grand gouvernement » (Canada ou Union Européenne) pour mieux faire valoir leurs droits.

24. La qualification d'« Autochtones » attribuée aux Corses n'est pas que métaphorique. La clause 8j de la Convention de Rio sur la biodiversité (1992) reconnaît la propriété des Autochtones sur leurs ressources, leur droit à la préservation de leur mode de vie et le devoir des États de faciliter cette préservation. En ratifiant cette convention, la France s'est engagée à définir qui était Autochtone sur son territoire. Si une telle définition ne soulève pas trop de problèmes en ce qui concerne certaines populations des DOM-TOM (Amérindiens de Guyane et Kanak de Nouvelle-Calédonie par exemple), elle pourrait aussi s'appliquer à des minorités métropolitaines comme les Basques, les Bretons ou les Corses.

civilisation entre Autochtones et non-Autochtones et, aussi, au racisme ambiant qui définit les Inuit comme une « race » à part possédant des caractéristiques psychologiques et comportementales (« ce sont de grands enfants », entend-on parfois dire) différentes de celles des Qallunaat. Cet écart a été fixé par la loi, la Convention de la Baie-James et du Nord québécois définissant qui est ou n'est pas Autochtone. On ne peut donc pas devenir Inuit, on l'est par la naissance. Dans un tel contexte, la conscience historique des Inuit est faible – ils possèdent l'écriture, mais pas de civilisation écrite au plein sens du terme²⁵ – quoiqu'elle soit en train de se développer.

Le particularisme des Corses paraît moins imperméable que celui des Inuit. S'il est difficile à un immigrant dans l'île de devenir Corse (même le mariage avec un(e) Autochtone ne produit pas nécessairement cet effet), ses enfants nés sur place seront considérés Corses s'ils se sentent profondément attachés au pays et à ses gens. Ceci est dû à un écart de civilisation plus étroit entre insulaires et continentaux qu'entre Inuit et Qallunaat, à l'absence de clivages « raciaux » et à l'affaiblissement des particularismes linguistiques et culturels apparents – par exemple, les Corses parlent le plus souvent français entre eux, ce qui n'est pas le cas des Inuit du Nunavik, qui utilisent généralement l'inuktitut. C'est en bonne partie une forte conscience historique – la Corse possède depuis longtemps une civilisation écrite²⁶ – qui soutient l'identité et les revendications du peuple corse. Par contre, la tradition politique française qui, contrairement à celles du Québec et du Canada, considère les revendications minoritaires avec méfiance, constitue un obstacle majeur à la pleine expression de cette identité.

Rien dans ces ressemblances et différences entre la situation identitaire des Inuit du Québec et celle des Corses ne nous permet d'affirmer qu'il existe une façon spécifique d'être minoritaire en contexte francophone. La divergence semble plutôt résider dans le fait de constituer une

25. Voir Louis-Jacques DORAIS, *La Parole inuit. Langue, culture et société dans l'Arctique nord-américain*, et Perry Shearwood, « Inuit identity and literacy in a Nunavut community », *Études/Inuit/Studies*, vol. 25, nos 1 et 2, 2001, p. 295-307.

26. Qui fait surtout usage, paradoxalement, de langues extérieures : le latin (jusqu'à la Renaissance), l'italien et le français.

minorité en milieu francophone lui-même minoritaire (c'est le cas au Québec), plutôt que d'être minoritaire au sein d'une francophonie majoritaire (en France).

Depuis 1769, les Corses ont été annexés par une France qui, à partir de la Révolution de 1789, a eu pour principal objectif d'assurer l'unité politique, linguistique et culturelle du pays, sans égards pour les langues et traditions autres, déjà présentes sur son territoire. Après 200 ans de ce régime, la population autochtone de la Corse s'est peu à peu intégrée à l'ensemble national, au point de voir sa langue et ses coutumes perdre de leur importance. Elle a aussi été partiellement diluée par une immigration non corse qui, si elle n'a pas mis la population autochtone en minorité, constitue quand même un facteur supplémentaire d'influence culturelle centralisatrice. La Corse n'a pas perdu son identité, mais celle-ci a pris la forme d'une prise de conscience régionale – appuyée il est vrai sur des faits historiques lui donnant une spécificité propre – à l'intérieur d'une nation française dont la plupart des Corses ne remettent pas en cause la légitimité.

Être Corse en France équivaut sans doute assez à être Basque en Espagne, Gallois en Grande-Bretagne, Sorabe en Allemagne ou Sarde en Italie. Dans tous les cas, la minorité a subi et subit en bonne partie encore l'impérialisme culturel de la majorité, ce qui a provoqué le déclin de sa langue et de ses traditions spécifiques. À ceci près cependant que le jacobinisme centralisateur de la France semble avoir été particulièrement hostile à l'existence et au développement de langues et de cultures autres, le français et sa civilisation ayant longtemps été considérés comme les seules formes d'expression acceptables au sein de la nation française.

Par contre, le fait de constituer une minorité en milieu francophone minoritaire, comme c'est le cas des Inuit du Québec, semble atténuer l'impact de la culture et de la langue dominantes. Il existe bien un certain impérialisme culturel de la part de la majorité – les Québécois francophones s'attendent à ce que les Inuit du Nunavik apprennent le français et aucun d'entre eux, à quelques très rares exceptions près, ne parle inuktitut – mais celui-ci est amoindri par le pluralisme linguistique et

ÊTRE INUK AU QUÉBEC, ÊTRE CORSE EN FRANCE

culturel ambiant. La présence d'une troisième langue – l'anglais au Nunavik – autrement plus puissante que le français divise pour ainsi dire les forces et favorise les revendications minoritaires.

Qui plus est, si les Nunavimmiut ne rejettent pas, loin de là, leur appartenance politique au Québec et au Canada, ils ne se considèrent pas non plus comme des Québécois. Ils estiment en effet toujours constituer un peuple en soi, et perçoivent leur langue et leur culture comme très éloignées de celles du reste du pays. Ils ont aussi conscience d'appartenir à un territoire, l'Arctique, auquel ils n'ont jamais renoncé et où ils demeurent fortement majoritaires. C'est ce qui fonde leur identité profonde ainsi que leurs revendications sociopolitiques. Ces dernières sont facilitées par le fait que le Canada et le Québec, contrairement à la France, admettent l'existence en leur sein de groupes ethnoculturels autres, qui possèdent certains droits spécifiques.

Ces deux grands facteurs, conscience culturelle et territoriale et acceptation de la pluriethnicité, créent des différences importantes entre la situation des Inuit et celle des Corses. Malgré une même autochtonéité de base, les deux peuples évoluent donc dans des contextes trop différents pour qu'on puisse s'aventurer à pousser plus loin la comparaison.